



TPE-PME : ÉVOLUER DANS UN MONDE EN MUTATION

03	ÉDITO	
04	FAITS MARQUANTS	
05	TEMPS FORTS	
	La CPME à l'assaut des nouvelles technologies : cap sur Las Vegas et San Francisco	06
	PME ! by CPME : immersion dans l'écosystème des TPE-PME	07
08	DOSSIERS PHARES	
	Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et négociations de l'assurance chômage : deux réformes majeures pour les PME	09
	Pacte : un quotidien simplifié et une sécurité renforcée pour les PME	12
13	RÉTROSPECTIVE	
	Encourager la prise de risque	14
	Agir pour un environnement favorable aux TPE-PME	16
	Être le moteur de l'innovation et du développement responsable	18
	Engager un dialogue social serein et non contraint	20
	Valoriser la CPME grâce à une communication proactive	21
	Affirmer les positions de la CPME auprès des pouvoirs publics	22
23	LA CPME, UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT	
26	COMPTES ET INDICATEURS-CLÉS	
27	PERSPECTIVES 2019	

« Construisons un dialogue social apaisé au service des entrepreneurs, ces risque-tout qui créent l'emploi en France ! »



François Asselin
Président de la CPME

La fin de l'année 2018 a été marquée par le mouvement des Gilets jaunes. Cette crise sociétale a révélé à quel point s'appuyer sur les corps intermédiaires est indispensable. Et ce, d'autant plus que la qualité de partenaire social interdit toute forme d'immobilisme et exige des prises de position responsables.

Je suis conscient que les partenaires sociaux doivent s'engager dans de nouvelles voies. Mais n'oublions pas trop vite que par le passé, ils ont offert de grandes avancées à notre pays. Notre Confédération a ainsi été force de proposition l'an dernier en initiant une délibération commune signée avec les cinq centrales syndicales de salariés : une première pour promouvoir la RSE au sein des PME !

Nous savons néanmoins qu'il est nécessaire de repenser le paritarisme. Une démocratie sociale qui fonctionne est un outil au service de la démocratie. Ne le négligeons pas. Sans attendre l'expression du malaise actuel, la CPME a formulé des propositions innovantes, fondées sur trois principes essentiels : celui de la **transparence** tout d'abord,

pour lever le doute sur l'opacité supposée du dialogue social ; celui de la **responsabilité** ensuite, qui doit être au cœur de nos préoccupations pour assurer une gestion saine et exigeante des régimes sociaux ; celui enfin d'une **indépendance** accrue envers l'État.

En tant qu'acteurs de terrain, les partenaires sociaux connaissent parfaitement le monde de l'entreprise et sont les mieux placés pour trouver des solutions collectives, équilibrées, en phase avec les besoins des Français. C'est une force majeure face à un État omniprésent, dont l'interventionnisme affaiblit le dialogue social.

La CPME poursuit avec détermination l'objectif de repenser le contrat social en 2019, en sensibilisant toutes les parties prenantes et en diffusant ses propositions concrètes pour une refondation du paritarisme.

L'entreprise est un bien collectif : construisons les conditions d'un dialogue social apaisé et efficace, au service des entrepreneurs, ces risque-tout qui créent l'emploi en France !

FAITS MARQUANTS

En un coup d'œil, les événements CPME qui ont marqué l'année 2018.



9-12 JANVIER

PREMIÈRE PARTICIPATION DE LA DÉLÉGATION CPME AU CES DE LAS VEGAS



11-12 MARS

DÉLÉGATION CPME À LA FOIRE INTERNATIONALE DE L'ARTISANAT À MUNICH



31 MAI

RÉUNION DES MANDATAIRES



12 JUIN

FORUM PME ! BY CPME LE RENDEZ-VOUS DES ENTREPRENEURS



21 JUIN

COLLOQUE RÉVÉLER L'ANCRAGE LOCAL DES ÉCONOMIES ULTRAMARINES AU SÉNAT



4 JUILLET

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET OBTENTION DE LA CERTIFICATION ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP



26 SEPTEMBRE

TROPHÉES PME, RÉUSSIR AVEC LE NUMÉRIQUE



27 SEPTEMBRE

MATINALE REGARDS SUR LE FINANCEMENT DES PME



4 OCTOBRE

FORUM LA RSE, UNE SOLUTION GAGNANTE DANS LA RELATION GRANDS GROUPES-PME ?



15-20 OCTOBRE

SEMAINE DU LOGEMENT



21 NOVEMBRE

RÉUNION DES MANDATAIRES



7 DÉCEMBRE

7^{ÈMES} RENCONTRES ÉCONOMIQUES DU PACIFIQUE SUD AU MINISTÈRE DES OUTRE-MER



11 DÉCEMBRE

CONVENTION ANNUELLE DES PERMANENTS

2018 DES RENDEZ-VOUS POUR PROJETER LES PME VERS L'AVENIR

Deux événements inspirants ont invité les entrepreneurs à penser la PME de demain, développer leur réseau face aux mutations actuelles : en janvier, la délégation CPME au CES de Las Vegas et la *learning expedition* à San Francisco et en juin, le forum PME ! by CPME à Paris.



LES
PRO
BO
LES
S
P
M
E
T
E




 UNE DÉLÉGATION DE
**80 CHEFS
 D'ENTREPRISE**
 au CES de Las Vegas

LA CPME À L'ASSAUT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES : CAP SUR LAS VEGAS ET SAN FRANCISCO

9-12
 JANV.
 2018

Le *Consumer Electronic Show (CES)* de Las Vegas est le premier salon mondial consacré à l'innovation technologique.



L'objectif de cette visite était triple :

- démontrer que l'innovation est l'affaire des PME
- alerter les chefs d'entreprise sur l'urgence de prendre le virage numérique
- les inciter à se lancer à l'export grâce à cette première approche du marché américain.

Pour la première fois en 2018, la CPME a emmené une délégation de 80 chefs d'entreprise français au CES de Las Vegas. Cette immersion dans le temple de la technologie a été menée à travers un programme dense, conçu sur mesure pour les PME :

- la rencontre avec le secrétaire d'État au Numérique Mounir Mahjoubi
- la soirée « Pitchmybiz » a rassemblé entrepreneurs et conseillers du Commerce extérieur. Des PME ayant percé sur le marché américain ont témoigné de leurs réussites
- point d'orgue, la soirée de gala avait pour invité d'honneur Gary Shapiro, le créateur du CES. Les députés Laure de la Raudière (UDI), Éric Botharel (LREM) et Michael Nogal (LREM) étaient notamment présents.

La délégation CPME s'est ensuite rendue à San Francisco. Elle a échangé avec des entrepreneurs comme Carlos Diaz, le fondateur de l'accélérateur de start-ups The Refiners, visité des incubateurs comme le Centre d'innovation de la Silicon Valley et des entreprises emblématiques comme Tesla et Facebook.

PME ! BY CPME : IMMERSION DANS L'ÉCOSYSTÈME DES TPE-PME

12
 JUIN
 2018

Le forum PME ! by CPME, rendez-vous annuel des entrepreneurs, s'est déroulé au Palais Brongniart, à Paris, en présence de 76 partenaires et exposants.

Le fil rouge de l'événement ?
 La créativité des PME.

Une nouveauté : le plateau TV, avec des interventions retransmises en direct sur le site web du forum. Il a accueilli 28 intervenants, parmi lesquels des chefs d'entreprise de PME, des fondateurs de start-ups, venus convaincre de leurs projets et de grands groupes partenaires qui ont présenté leurs expertise.



**4 PME
 PRIMÉES
 POUR LEUR
 CRÉATIVITÉ**

la Compagnie Delmas, le groupe Valtex, SRH Conseil et SERIP

**JOURNÉE
 PONCTUÉE DE**

**2 PLENIÈRES
 1 REMISE DE PRIX
 14 ATELIERS
 4 CONFÉRENCES**

François Asselin a accueilli des représentants politiques : **Muriel Pénicaud** ①, ministre du Travail ; **Bruno Le Maire** ②, ministre de l'Économie et des Finances ; **Jean-Baptiste Lemoyne** ③, secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; les députées LREM **Olivia Grégoire** et **Valérie Gomez Bassac**, **Guillaume Peltier**, député et Vice-président Les Républicains...

Pour inspirer tous ceux qui entreprennent, des personnalités reconnues ont témoigné sur leurs parcours comme le chef étoilé **Guy Savoy**, **Antoine Jouteau**, Directeur général, Le Bon Coin, ou encore l'écrivain et styliste **Nathalie Rykiel**.

À leurs côtés, il y avait de jeunes entrepreneurs dont l'audace créative est déjà une marque de fabrique parmi lesquels **Marie Schneegans**, dirigeante de Never eat alone, **Louis Marty**, fondateur de Merci Handy, et **Amélie de Ronseray**, associée d'Art Tips.



LE CES DE LAS VEGAS VU PAR...

Anouk Ullern,
 Présidente de la CPME Maine-et-Loire

« Ce qui m'a le plus impressionnée, c'est le gigantisme du salon. J'en retire une belle énergie à transmettre à nos chefs d'entreprise, la fierté d'avoir participé à cette délégation pour représenter la CPME et le plaisir d'avoir rencontré des entrepreneurs venus de toute la France. Le CES est une vraie source d'inspiration pour sensibiliser nos chefs d'entreprise sur l'importance, voire l'urgence, de procéder à la transition numérique. »

FOCUS SUR TROIS REFORMES IMPACTANTES POUR LES TPE-PME

La CPME a participé à l'adoption de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », aux négociations de l'assurance chômage et à l'élaboration de la loi PACTE.

LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » ET NÉGOCIATIONS DE L'ASSURANCE CHÔMAGE : DEUX RÉFORMES MAJEURES POUR LES PME

FORMATION, APPRENTISSAGE ET HANDICAP, LES THÉMATIQUES AU CŒUR DE LA LOI

À la suite de l'Accord National Interprofessionnel conclu le 22 février 2018, le gouvernement s'est attelé à reconstruire le dispositif français de la formation professionnelle et de l'apprentissage. En avril, il a déposé le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a été adopté le 5 septembre.

LES MESURES PHARES

➤ LA FORMATION PROFESSIONNELLE : UN DISPOSITIF COMPLEXE

Pour la CPME, s'il était légitime d'engager une réforme, cette loi complique le système de formation et aboutit à sa reprise en main par l'État, au détriment des partenaires sociaux et des conseils régionaux.

La clé de voûte de cette réforme est la mise en place de France compétences, une institution nationale publique, au 1^{er} janvier 2019. Dotée de la personnalité morale et d'une autonomie financière, elle remplace le CNEFOP, le FPSPP, le COPANEF, la CNCP et le CNEFP*.

Elle entraîne également la transformation des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) en OPCO (opérateurs de compétences).

Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage sera par ailleurs versée par les employeurs et collectée par les URSSAF. C'est un point sur lequel la CPME est très réservée. Autre point de réserve, la monétisation du DIF (droit individuel à la formation) aura des effets pervers.

➤ L'APPRENTISSAGE : UN PROGRÈS POUR NOS PME

La Confédération se félicite de voir que le chef d'entreprise revient au cœur du dispositif d'apprentissage, comme elle l'appelait de ses vœux en début de négociation.

La loi acte en effet le passage d'une logique d'offre - celle de la création

de sections - à une logique de demande - celles des entreprises, des branches professionnelles et des jeunes.

Le maintien des contrats de professionnalisation et d'apprentissage est une décision positive.

1^{er}
JANV.
2021

CONTRIBUTION SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Effectif :
moins de 11 salariés
Taux : 0,55 %
de la masse salariale

Effectif :
à partir de 11 salariés
Taux : 1 %
de la masse salariale

+

TAXE D'APPRENTISSAGE

Taux : 0,68 %
de la masse salariale

=

UNE CONTRIBUTION UNIQUE

* CNEFOP : Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles
FPSPP : Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
COPANEF : Comité interprofessionnel pour l'emploi et la formation
CNCP : Commission nationale de la certification professionnelle
CNEFP : Conseil national d'évaluation de la formation professionnelle

DES DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Souhaitant faciliter l'emploi des personnes handicapées dans l'entreprise, la CPME veille à ce que la législation soit adaptée à la réalité des PME. La loi fixe de nouvelles règles face aux situations de handicap.

Désormais, tout employeur est tenu de déclarer ses salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), même si l'effectif de son entreprise est inférieur à 20 salariés. Il devra communiquer cette information par le biais de la déclaration sociale nominative, et non plus auprès de l'Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), comme précédemment. Le taux obligatoire d'emploi sera révisé tous les cinq ans, avec toutefois

un taux minimum de 6%. Il s'appréciera au niveau de l'entreprise et non plus par établissement.

Pour s'acquitter de son obligation, l'employeur devra davantage avoir recours à l'emploi direct de travailleurs handicapés, avec une moindre possibilité de faire appel à la sous-traitance via des entreprises adaptées (EA) ou des établissements ou service d'aide par le travail (ESAT). S'il pourra toujours passer par des accords agréés pour s'acquitter de son OETH, il devra le faire de façon plus limitée.

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est par ailleurs attribuée définitivement en cas de handicap irréversible.

LES BÉNÉFICES POUR LES TPE-PME

UN PLAN DE FORMATION SIMPLIFIÉ

- Création du « plan de développement des compétences » en lieu et place du plan de formation
- Suppression des catégories « développement des compétences et adaptation » et « maintien dans l'emploi »
- Maintien de l'obligation de l'employeur de dispenser les formations nécessaires au maintien du salarié dans son poste
- Nouvelle définition de l'action de formation
- Suppression du bon de commande ou de la facture valant convention
- Formation hors temps de travail limitée à 30h par an et à 2% du forfait jours ou heures, à défaut d'accord :
 - Fin des engagements de l'employeur en termes de reconnaissance des acquis
 - Fin du versement de l'allocation de formation
 - Maintien de l'accord formalisé du salarié.

UNE DÉFINITION SIMPLIFIÉE ET CONCRÈTE DE L'ACTION DE FORMATION

« L'action de formation se définit comme un processus pédagogique permettant l'atteinte d'un

objectif professionnel. Elle fait l'objet de modalités d'apprentissage identifiées pouvant comprendre des séquences de positionnement pédagogiques, de formation et d'accompagnement de la personne qui suit l'action, dont les acquis sont évalués. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut être réalisée en situation de travail. »

L'INTÉGRATION DE L'APPRENTISSAGE DANS LA CATÉGORIE DES ACTIONS DE FORMATION

UN CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (CEP) REVISITÉ

Objectifs :

- Accompagnement du salarié dans la formalisation et la mise en œuvre de ses projets d'évolution et de transition professionnelle, en lien avec les besoins économiques et sociaux existants et prévisibles dans les territoires
- Un accès à la formation facilité, en identifiant les compétences de la personne, les qualifications et formations répondant aux besoins qu'elle exprime, et les financements disponibles.

LA SUPPRESSION DU CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF) ET LA CRÉATION DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) DE TRANSITION



LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE VUE PAR...

Marie Dupuis-Courtes,
Chef d'entreprise, La Maison Dupuis
Présidente de la commission Formation CPME

« La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » doit permettre aux branches professionnelles d'élargir le champ des possibles aussi bien en matière de formation que d'orientation. Mais le grand big bang touchera durement nos entreprises de plus de 50 salariés, qui contribueront toujours mais n'auront plus accès aux fonds mutualisés de la péréquation. L'année 2019 sera celle de la mise en œuvre afin que le système soit totalement opérationnel en 2020. C'est avec l'engagement et le sens des responsabilités qui les caractérisent, que nos mandataires CPME tenteront de donner du sens à cette réforme afin de répondre aux besoins en compétences de nos entreprises ! »

7 GRANDS PRINCIPES GUIDENT LA RÉFORME DE L'INDEMNISATION DU CHÔMAGE

La lutte contre la précarité et la permittence

L'extension de l'assurance chômage aux démissionnaires

La création d'une allocation forfaitaire spécifique pour les indépendants

Le financement partiel de l'assurance chômage par la CSG

L'évolution de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des modalités de sanction

Le contenu de la notification de refus d'octroi de l'aide au retour à l'emploi (ARE)

Les modifications de certaines règles de recouvrement par Pôle Emploi

L'ASSURANCE CHÔMAGE : UNE RÉFORME-CLÉ

Fixant les objectifs de la négociation tripartite d'assurance chômage pour les trois ans à venir, le Premier ministre a adressé un document de cadrage aux partenaires sociaux. Ce document indiquait notamment les hypothèses macroéconomiques et la trajectoire financière à respecter pour le régime d'assurance chômage.

La CPME a participé à cette négociation de quatre mois, convaincue de l'absolue nécessité de réformer le système actuel. Alors que l'opérateur du service public de l'emploi a fait état de plusieurs millions de demandeurs d'emploi, les PME rencontrent des difficultés à recruter les profils correspondant à leurs attentes.

La Confédération s'est opposée avec fermeté à un dispositif général de type bonus-malus sur les contrats courts ou sur les ruptures de contrat de travail. Elle s'est au contraire mobilisée en faveur de l'adoption de mesures d'accompagnement et d'incitation à la reprise d'emploi. Elle a activement milité pour que le financement du service public ne pèse plus de manière aussi lourde sur les entreprises.



LA DETTE DE L'UNEDIC S'ÉLÈVE À
35 MILLIARDS D'EUROS
à la fin de l'année 2018

* Source : Unedic

PACTE : UN QUOTIDIEN SIMPLIFIÉ ET UNE SÉCURITÉ RENFORCÉE POUR LES PME

Mobilisée pour défendre les intérêts des TPE-PME dans l'élaboration de la loi PACTE, la CPME a participé aux consultations nationales et territoriales, en 2018.

La Confédération a accueilli favorablement la loi PACTE, car elle devrait améliorer la sécurité juridique des PME et générer des simplifications favorables à la croissance des entreprises.

Plusieurs de ses propositions ont été intégrées au texte ou adoptées par voie d'amendements, telles que :

- l'allègement des seuils sociaux
- la suppression du forfait social concernant la participation et l'intéressement
- l'élargissement du dispositif de non-publicité des comptes
- la reconnaissance par l'État de référentiels RSE sectoriels
- l'augmentation du plafond du plan d'épargne en actions PME.

Ces avancées sont l'aboutissement de nombreuses réunions de travail organisées avec les ministres en charge du projet de loi, leurs cabinets, les parlementaires et différentes administrations.

L'article relatif à l'intérêt social des entreprises implique, par exemple, pour toute décision, la prise en compte de l'ensemble des enjeux sociaux et environnementaux. La CPME travaille à sécuriser ce dispositif.

Par ailleurs, la disparition du caractère obligatoire du stage préparatoire à l'installation est susceptible de desservir les entreprises artisanales en supprimant un vecteur de formation du dirigeant.

La Confédération a initié et participé à des travaux annexes, destinés à être intégrés ultérieurement au projet de loi. Ils portent sur l'entreprise en transition numérique ou sur l'avenir des commissaires aux comptes.

Pour autant, la CPME reste vigilante. Le projet de loi PACTE comporte des dispositions qui peuvent générer des contraintes supplémentaires pour les PME.



LA LOI PACTE VUE PAR...

David Charlet,

Président de l'ANACOFI, Association nationale des conseils financiers

« La loi PACTE est une réforme majeure et l'une des tentatives les plus intéressantes visant à faire évoluer la culture et l'envie entrepreneuriales en France.

Ce texte aurait pu aller plus loin, mais il crée un meilleur lien entre épargne et financement des entreprises, ce dont l'organisation professionnelle que nous sommes, qui représente les entreprises du conseil patrimonial et en finance d'entreprise ne peut que se féliciter. »



TOUR D'HORIZON DES INITIATIVES DE LA CPME

En poursuivant les grands objectifs de sa feuille de route stratégique, la Confédération s'est mobilisée au quotidien pour obtenir des avancées concrètes en faveur des TPE-PME. Retour sur une année de réformes économiques, sociales, environnementales, en France et en Europe.

RETOUR SUR UNE ANNÉE DE RÉFORMES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES, EN FRANCE ET EN EUROPE

ENCOURAGER LA PRISE DE RISQUE

ADAPTER LES NORMES ET LE DROIT AUX TPE-PME

• Vers un renforcement de la dématérialisation des marchés publics

L'ordonnance relative au code de la commande publique a été publiée le 25 novembre 2018.

Ardemment souhaité par la CPME, ce dispositif facilite le passage à la dématérialisation complète de la passation des marchés publics. La Confédération a informé ses adhérents sur les nouvelles obligations en matière de facturation électronique via des colloques et webinaires.



AVANCÉE IMPORTANTE POUR LES PME,

la CPME a obtenu des mesures telles que l'augmentation de l'avance à 20%

• Le droit à l'erreur reconnu lors des procédures déclaratives

Le droit à l'erreur est désormais inscrit dans la loi, conformément aux attentes de la CPME. Elle a également obtenu que, dans le cas d'un recouvrement fiscal ou administratif, la capacité financière du contribuable soit prise en compte.

La loi pour un État au Service d'une Société de Confiance (ESSOC) a été traduite en mesures concrètes grâce à l'action de la Confédération : un accompagnement

fiscal dédié aux PME sera mis en place et le taux effectif global sera maintenu pour les professionnels dans les contrats de crédit à taux fixe.

• RGPD : un modèle simplifié pour les PME



Le Règlement général de protection des données (RGPD) est entré en vigueur. Il impose à toutes les entreprises de réaliser un registre des activités de traitement des données personnelles.

Il s'agit d'un document unique reprenant l'ensemble des fichiers dont dispose chaque structure avec notamment l'usage qui en est fait et le type de données recueillies. La CNIL a proposé un modèle-type que la CPME trouvait inadapté aux TPE-PME. C'est pourquoi elle a contribué à la rédaction d'un modèle simplifié qu'elle a édité à l'été 2018.

• Le maintien de la définition européenne des PME

La CPME s'est fermement opposée à la modification de la définition des PME proposée par l'Union européenne.

Cette révision, dont l'objectif était de s'assurer que la définition adoptée en 2003 était toujours adaptée au climat économique, a été écartée. Elle aurait eu pour conséquence d'élargir le champ des bénéficiaires de dispositifs jusqu'alors réservés aux PME.

CONTENIR LE COÛT DU TRAVAIL

• Le CICE supprimé au profit d'un allègement des charges patronales

Le remplacement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) par un allègement pérenne des cotisations sociales patronales, mesure positive en soi, a toutefois eu pour effet des hausses prévisibles d'impôt sur les sociétés pour certains secteurs et des effets pervers liés à l'augmentation de la participation.

MAÎTRISER LA FISCALITÉ

• La suspension des taxes en matière de fiscalité écologique

Pour la CPME, la fiscalité environnementale doit être lisible, prévisible et incitative, afin d'engendrer de nécessaires changements de comportement et de modes de production. La Confédération dénonce la croissance régulière de cette fiscalité, et demande une compensation sur la fiscalité du travail et l'affectation des recettes.

En 2018, face à la fronde sociale, pour que cela ne se traduise pas par une hausse de prélèvements obligatoires, les mesures envisagées par les pouvoirs publics - majoration de la taxe carbone, convergence du prix diesel-essence et fiscalité du gazole non routier - ont été abandonnées. Les mises en garde de la CPME ont été entendues.

SÉCURISER LE STATUT DU CHEF D'ENTREPRISE

• Prélèvement à la source : l'abandon de la sanction pénale

Au cours de cette ultime année avant la mise en place du prélèvement à la source, la CPME n'a eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics sur les coûts supplémentaires ainsi supportés par les TPE-PME. Elle réclamait l'inscription de nouvelles garanties dans la loi ESSOC.

La Confédération a obtenu que la sanction pénale spécifique du chef d'entreprise, relative au prélèvement à la source, soit retirée et des garanties complémentaires ont été ajoutées en cas de contrôle fiscal.



LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS VUE PAR...

Frédéric Grivot,
Vice-président CPME de la section Industrie

« Les plus petites entreprises ne sont pas toutes encore familiarisées avec la dématérialisation et ne l'ont pas forcément intégrée à leur stratégie de développement.

Or, le passage au numérique dans les marchés publics est devenu une réalité en 2018. Pour éviter que les chefs d'entreprise voient ce virage numérique comme une contrainte, la CPME a souhaité anticiper ces mutations en proposant plusieurs rencontres en 2018, dont un webinaire. »



LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE VU PAR...

Gérard Orsini,
Gérant, société d'avocats Taxlo
En charge de la commission fiscale CPME

« L'application du prélèvement à la source semble bien se dérouler. Reste que ce dispositif modifie l'appréciation directe par le citoyen de sa contribution à l'impôt, de même que les rapports professionnels et familiaux. Pour les PME, il ajoute un coût financier pour gérer cette collecte fiscale, certes allégée du fait de l'informatisation des échanges, mais qui ne devrait pas lui incomber. Une réelle appréciation de son fonctionnement sera possible avec le temps. »

AXE 2

AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX TPE-PME

RÉÉQUILIBRER L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET CONCURRENTIEL DES ENTREPRISES

• Des succès dans la lutte contre la concurrence déloyale en Europe

La CPME a pris une part active pour combattre la fraude au travail détaché et pour l'abandon de la carte européenne de services. Ainsi, la directive sur les travailleurs détachés a été révisée : de nouvelles mesures ont été adoptées pour lutter efficacement contre la concurrence déloyale, les fraudes et le dumping social. Le rejet, par le Parlement européen, du projet de carte européenne de services, est une deuxième victoire pour les PME. Cette initiative visait à introduire l'application du principe du pays d'origine, soit un risque important de distorsions de concurrence.

LES PROPOSITIONS DE LA CPME QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES



Création d'un guichet unique de l'export en France et à l'étranger,



Modernisation de l'assurance-prospection,



Création d'un parcours de formation à l'export pour les PME.



ACCOMPAGNER L'ACCROISSEMENT DES TPE-PME DANS LES TERRITOIRES

• Une semaine de sensibilisation aux dispositifs d'aide au logement

La CPME a été à l'initiative, avec le soutien d'Action Logement, de la 2^{ème} édition de la Semaine du Logement, du 15 au 20 octobre. L'objectif, présenter aux chefs d'entreprise les solutions propices pour attirer les profils qu'ils recherchent, et ce pour faciliter l'intégration de leurs collaborateurs et les fidéliser.

Les 13 CPME régionales se sont mobilisées pour attirer l'attention sur ces dispositifs encore trop peu connus. Leur promotion est en effet essentielle alors que la mobilité professionnelle s'affirme comme un enjeu majeur.

• Les entreprises ultramarines à l'honneur

Les entreprises en outre-mer constituent un véritable vivier économique. Leur potentiel est parfois mal perçu en raison de l'éloignement et de leurs spécificités climatiques.

Pour pallier ces difficultés, la CPME a à cœur de leur offrir un accompagnement solide et de porter leurs voix.

Elle a donc organisé deux événements en 2018 pour mettre en lumière le dynamisme du réseau local et les entreprises elles-mêmes.



78* % DES SALARIÉS

affirment que **l'existence d'une aide au logement au sein de leur entreprise est un facteur d'attractivité**

* Source : sondage IFOP, nov. 2015

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PME EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

• Un plan d'actions en faveur du commerce extérieur français

En conclusion des consultations lancées par le binôme Richard Yung (sénateur) - Éric Kayser (chef d'entreprise, Kayser), le Premier ministre a annoncé le 23 février 2018 un plan Export. L'enjeu ? Mieux accompagner les PME sur les marchés internationaux.

• La préparation de l'après-Brexit

Le travail de réflexion engagé par la CPME avec 8 fédérations adhérentes, en vue de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, a abouti à l'élaboration de 20 propositions. Elles ont été présentées à Michel Barnier, négociateur en chef pour l'UE. La Confédération a défendu le maintien d'une relation forte et insisté sur la nécessité d'un accord de retrait, pour lever les incertitudes juridiques. Autre ligne rouge pour la CPME : garantir les conditions d'une concurrence loyale.

• TVA à l'importation : un assouplissement des règles soutenu par la CPME

L'élargissement des modalités retenues pour la TVA à l'importation est réclamé depuis plusieurs années par la CPME qui les jugeait trop restrictives. C'est désormais chose faite. Davantage de PME pourront donc éviter le décaissement de la TVA, cette disposition ayant été étendue à toutes les entreprises ayant au moins un an d'existence. Ce dispositif optionnel sera mis en place à compter du 1^{er} janvier 2020.



LE BREXIT VU PAR...

Alban Maggiar,
Directeur général,
Adelanti,
Vice-président CPME
chargé des Affaires
européennes

« Le Brexit engendre une incertitude qui pèse sur les PME françaises, en particulier celles du transport et de la pêche. Des flux d'activité sont menacés, et des emplois aussi. La CPME recherche inlassablement de la clarté pour la transition à venir - quelle qu'en soit la forme. Cela se fait au niveau tant français, auprès des élus, qu'europpéen, auprès du négociateur et des institutions européennes. L'Europe est devenue l'otage du Brexit et d'arbitrages politiques difficilement compréhensibles au commun des mortels. C'est alarmant pour notre avenir. »

LES RENCONTRES ÉCONOMIQUES DU PACIFIQUE SUD VUES PAR...

Chérifa Linossier,

Présidente de la CPME Nouvelle Calédonie
Présidente de la représentation patronale du Pacifique Sud 2018

« Les Rencontres économiques du Pacifique Sud, organisées avec le soutien du ministère des Outre-mer depuis 7 ans, sont une occasion précieuse pour nous, premiers représentants des TPE et PME ultramarines, d'être force de proposition auprès d'interlocuteurs nationaux et locaux incontournables : parlementaires, représentants de Bpifrance, médiateurs nationaux du crédit et des entreprises, etc. Ces rendez-vous gagnent en efficacité et en richesse d'année en année. »



Colloque
« Révéler l'ancrage
local des économies
ultramarines »
au Sénat



7^{èmes} Rencontres
économiques
du Pacifique Sud
au ministère
des Outre-mer

AXE 3

ÊTRE LE MOTEUR DE L'INNOVATION ET DU DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

ANTICIPER LES MUTATIONS NUMÉRIQUES

La CPME a contribué, en tant que partenaire, à la plateforme France Num, créée par le secrétaire d'État au Numérique, Mounir Mahjoubi.

Ce portail web est une mine d'informations pour les chefs d'entreprise désireux de s'engager dans la transition numérique. Ils y trouvent par exemple les experts pour être accompagnés, en fonction de la zone d'implantation de leurs établissements. Tous les dispositifs de financement dont ils peuvent bénéficier sont également répertoriés.

Si la révolution numérique implique des changements dans les pratiques, la CPME est soucieuse de montrer que cette transformation peut s'appuyer sur un ou plusieurs outils digitaux.

Elle a organisé la 2^{ème} édition des Trophées PME, Réussir avec le numérique, un événement à l'intention des entrepreneurs. Cette soirée a mis à l'honneur des TPE-PME qui ont pris avec succès le virage du numérique : trois entreprises ont été désignées lauréates. Avec à la clé une campagne de communication, une formation, le voyage au CES de Las Vegas...

Consciente par ailleurs de l'enjeu majeur que représente la sécurité numérique, la CPME a participé au mois européen de la cybersécurité, en octobre. Elle a poursuivi son action au sein du dispositif cybermalveillance.gouv.fr, la plateforme gouvernementale d'information et d'aide sur la cybersécurité.



30 000

VICTIMES DE CYBER MALVEILLANCE

ont fait appel au dispositif cybermalveillance.gouv.fr en 2018

15 OCT. 2018

Lancement de l'initiative France Num en faveur de la transition numérique des TPE - PME, dont la CPME est partenaire



LES TROPHÉES PME, RÉUSSIR AVEC LE NUMÉRIQUE VUS PAR...

Sébastien Couturier,
Gérant, salon Sébastien Couturier Coiffeur

« Notre démarche de digitalisation a consisté à numériser la gestion des stocks, plannings, offres du mois, de l'agenda client... Prochaine étape : une application sur smartphone pour permettre à nos clients de prendre rendez-vous, d'acheter ou de réserver des produits avant leur venue ou encore de consulter leurs historiques. Remporter ce concours nous a offert une visibilité qui permet à notre activité de croître et nous incite à poursuivre nos investissements digitaux. Cela nous a apporté beaucoup de confiance même si se digitaliser c'est aussi se changer ! »

RÉINTERROGER LES MODES DE FONCTIONNEMENT ACTUELS DE L'ENTREPRISE

• La promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Engagée dans cette voie, la CPME participe notamment aux travaux du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle. Elle se mobilise également via son réseau Entrepreneurat au féminin (EAF) qui promeut la responsabilité des femmes chefs d'entreprise.

En 2018, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a mis en place un index et des indicateurs liés à ce sujet pour mesurer les inégalités de salaires entre hommes et femmes.

PROMOUVOIR LA RSE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

• RSE : l'implication des PME reconnue

Belle avancée du dialogue social, la CPME a été l'initiatrice d'une nouvelle instance paritaire, en collaboration avec les 5 centrales syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO. Cette instance fournit aux branches professionnelles un cadre sur les thématiques RSE sectorielles. Son ambition est de proposer aux TPE-PME, une labellisation qui valorise et encourage leurs démarches RSE, à titre volontaire et sans nouvelle obligation.

La Confédération a également participé aux groupes de travail de la plateforme RSE, sur les sujets relatifs aux territoires, à la prévention des conduites addictives et aux Objectifs de Développement Durable, en 2018.

• Économie circulaire : une opportunité de croissance pour les entreprises

Levier de compétitivité, l'économie circulaire doit impulser une nouvelle dynamique d'innovation au sein des PME.

Consultée dans le cadre de la construction de la feuille de route économie circulaire du gouvernement, ayant pour finalité d'aboutir au dépôt d'un projet de loi, la CPME a proposé des mesures pour :

- ⊙ diminuer les consommations d'énergie et de matières premières des TPE-PME
- ⊙ réduire le coût de la gestion des déchets
- ⊙ instaurer une concurrence loyale entre les acteurs.



4 OCT. 2018

Forum « La RSE, une solution gagnante dans la relation grands groupes-PME ? » organisé par la CPME et le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D)

• Réflexions et orientations autour du projet de loi Mobilités

Lancées en 2017, les Assises de la mobilité ont permis de travailler étroitement avec le ministère des Transports, dans le but de faire valoir les attentes des professionnels du secteur. En complément d'entretiens bilatéraux avec François Asselin, une rencontre avec une délégation de fédérations a été organisée le 3 septembre pour échanger sur les dispositions du projet de loi Mobilités.



LA RSE DANS LES TPE-PME VUE PAR...

Laurence Acerbo,
Directrice du développement responsable d'ONET,
Présidente du comité national des référents RSE de la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP)

« Depuis 10 ans, la FEP déploie un programme ambitieux d'accompagnement des entreprises dans la mise en place de leurs stratégies et plans d'action RSE. Près de 450 TPE et PME ont suivi cette formation-action. Les chambres régionales animent également des clubs RSE, pour aborder et échanger régulièrement sur des enjeux RSE spécifiques au secteur. Une nouveauté en 2018 : les entreprises déjà engagées peuvent bénéficier d'ateliers-conseil pour valoriser leur engagement RSE. »

AXE 4

ENGAGER UN DIALOGUE SOCIAL SEREIN ET NON CONTRAINT

LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME DES RETRAITES

La CPME a pris part à la concertation relative à la réforme des retraites.

→ Le 13 juin, elle a présenté sa position à Jean-Paul Delevoye, Haut commissaire à la réforme des retraites.

→ Le 10 octobre, ce dernier a annoncé les principes directeurs « pour la construction d'un système universel de retraite plus simple, plus juste, pour tous ». Il s'agit de mettre en place un système commun à tous les Français par répartition, universel, en remplacement des 42 régimes existants. Cette concertation se poursuit en 2019.

La CPME est attachée à un dispositif de retraite obligatoire fonctionnant par répartition, avec une architecture générale comportant :

- ⊙ un étage de base à caractère universel applicable à tous les actifs
- ⊙ un deuxième étage complémentaire pour chacune des trois catégories de salariés.

LE STATUT CADRE EN QUESTION

Débutée en 2018, la négociation sur la définition du statut de cadre se poursuit.

Elle s'inscrit dans la perspective des accords de branche et d'entreprise sur la prévoyance.

→ Les 5 priorités de la CPME :

- ⊙ aboutir à une définition « aménagée » du personnel d'encadrement
- ⊙ préciser l'utilisation de la cotisation dite « 1,50% prévoyance » payée par l'employeur sur la tranche A des salaires
- ⊙ maintenir le statu quo en ce qui concerne la législation relative aux forfaits en matière de temps de travail
- ⊙ maintenir la mission de l'APEC avec comme bénéficiaires les personnels inclus dans la nouvelle définition proposée
- ⊙ maintenir le plafond de la sécurité sociale qui ne dépend pas des organisations représentatives des employeurs et des salariés.



LES FORMATIONS CPME AUX CHEFS D'ENTREPRISE À TRAVERS LE TERRITOIRE

Formations ATMP

(subvention ministère du Travail)

285

sessions d'information et de formation dans le domaine de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail

3 677

représentants des catégories d'entreprises de la CPME

Formations prud'homales

(subvention ministère du Travail)

173

sessions de formation

2 224

conseillers prud'homaux

VALORISER LA CPME GRÂCE À UNE COMMUNICATION PROACTIVE

En 2018, la CPME a porté haut et fort la parole des TPE-PME au cœur d'une année de réformes et de mouvements sociaux intenses.

Les sujets sur lesquels la CPME a été la plus présente dans les médias ont été le mouvement des Gilets jaunes et les grandes réformes économiques et sociales : négociations de l'assurance chômage, prélèvement à la source, loi PACTE.

Déployant une stratégie digitale offensive, la Confédération a communiqué avec ses communautés Twitter, Facebook et LinkedIn tout au long de l'année, générant un engagement plus fort.



Afin de rendre ses démarches toujours plus lisibles et visibles au sein de son écosystème, la Confédération a créé et diffusé un nouveau support d'information : la plaquette L'Essentiel, qui revient dès le mois de février sur l'année écoulée en faisant le point sur toutes les avancées obtenues au profit des TPE-PME.

FOCUS SUR LES ARTISANALES DE CHARTRES

La promotion des métiers de l'artisanat est au cœur des objectifs de la CPME. Cette année encore, la Confédération a répondu présente aux Artisanales de Chartres, le plus grand salon national dédié à ces professions qui s'est tenu du 12 au 15 octobre. Engagé dans la valorisation des savoir-faire d'excellence, François Asselin a participé à la remise des prix du concours des Meilleurs Ouvriers de France où il a révélé les noms de trois lauréats.



1 160

RETOMBÉES

en TV, radio et presse écrite dont 331 en TV-radios nationales



55 086 FANS

dans nos communautés digitales au 31 décembre 2018 soit une progression de +10,18% en un an

44 405 FOLLOWERS



8 713 FANS



2 968 ABONNÉS



au 31 décembre 2018



LA RÉFORME DES RETRAITES VUE PAR...

Éric Chevé,
Chef d'entreprise, Debray,
Vice-président CPME chargé des Affaires sociales et de la Formation

« Dans les discussions avec le Haut commissariat à la réforme des retraites, la CPME défend une double préoccupation : ne pas surcharger l'entreprise bien évidemment, mais aussi préserver le niveau de vie des chefs d'entreprise à la retraite, qu'ils soient dirigeants salariés ou TNS. Elle a une attention particulière pour la réversion, si importante pour le conjoint collaborateur. La pérennité d'un système de retraites par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle est assise sur la confiance des Français. Mais cette confiance ne sera acquise que si le système est simplifié, juste et équitable et s'il est solidifié financièrement. »



AFFIRMER LES POSITIONS DE LA CPME AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS



La CPME a mené, tout au long de l'année, un dialogue continu avec les représentants nationaux de l'État, sur les sujets majeurs pour les TPE-PME.

FOCUS SUR 3 RENCONTRES

- MAI 2018** **GÉRARD COLLOMB**
Ministre de l'Intérieur sur la **sécurité**
- SEPT. 2018** **JULIEN DENORMANDIE**
Secrétaire d'État chargé de la ville sur la **revitalisation des territoires**
- OCT. 2018** **ÉLISABETH BORNE**
Ministre des Transports sur la **mobilité**

Notre démarche ?

Prévenir de nouvelles contraintes pour les chefs d'entreprise en travaillant dès la conception des textes avec les ministères.

La Confédération a contribué aux travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, par des auditions sur les textes de loi, des propositions d'amendements et des rencontres régulières avec les députés et sénateurs de la majorité et de l'opposition. Cela a rendu visibles les positions de la CPME, rappelant au législateur que les mesures votées doivent être adaptées aux PME.

La Confédération a régulièrement échangé avec les ministres et leurs cabinets pour aborder les projets de loi et thématiques à fort impact pour les TPE-PME. Cet échange direct a fait résonner leurs propositions en haut lieu.

LA RENAISSANCE ÉCONOMIQUE VUE PAR...

Roland Lescure,
Président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale

« La France est une terre d'entrepreneurs ! C'est ce message que le Gouvernement et cette majorité tentent inlassablement de propager en France et à l'étranger depuis deux ans. Alors que la France renoue avec la croissance, ce sont d'abord les petites et moyennes entreprises qui sont au cœur de cette renaissance économique. Avec la loi PACTE, une loi adoptée avant tout pour les petites et moyennes entreprises, la CPME a montré une fois de plus qu'elle mettait tout en œuvre pour simplifier la vie des entreprises tout en intégrant durablement les enjeux de responsabilité sociale et environnementale. »

LA CPME, UNE ORGANISATION EN MOUVEMENT

La CPME représente et défend les intérêts des TPE-PME issues de l'industrie, du commerce, des services, de l'artisanat et des professions libérales.

Elle se mobilise pour faire entendre leurs voix auprès des pouvoirs publics et dans les négociations paritaires.

Engagement de campagne de François Asselin, la redynamisation de la Confédération, inscrite au cœur de sa feuille de route stratégique, s'est traduite par des avancées concrètes, tant au niveau national que territorial, afin de mieux servir ses adhérents.

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS À L'ÉCHELLE NATIONALE

La CPME a été certifiée « Engagement de service Quali'OP » par AFNOR Certification en juillet 2018. C'est l'aboutissement de plusieurs mois de mobilisation des équipes de la Confédération pour garantir la qualité et la fiabilité du service fourni aux adhérents.

Elle démontre son implication dans une démarche de développement et d'amélioration continue. La CPME devient la première organisation interprofessionnelle ainsi certifiée.

99%* DES ENTREPRISES FRANÇAISES SONT DES TPE-PME

*Insee, 2016

La CPME regroupe
150 000 ENTREPRISES employant
3 MILLIONS de salariés

Un réseau de
200 FÉDÉRATIONS ET SYNDICATS DE MÉTIERS
+
117 UNIONS TERRITORIALES dans tous les départements et régions y compris l'outre-mer





**31 ÉLUS
ET PERMANENTS
TERRITORIAUX**
ont été formés
par la CPME nationale
en 2018

UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE À L'ŒUVRE

La Confédération a mis en place une convention d'objectifs et de moyens. Cet outil structurant encadre les relations entre les échelons national, régional et départemental, afin de mutualiser les compétences et dynamiser son action auprès des chefs d'entreprise. Les avancées de chaque partie sont évaluées annuellement et les engagements sont effectués de telle sorte que les dirigeants territoriaux soient accompagnés au mieux au quotidien.

En 2018, la CPME a dispensé 3 modules de formation permettant de développer de nouvelles compétences et de former les nouvelles recrues de son réseau :

- des séances de media-training pour les présidents d'unions territoriales
- la formation « Prospection et fidélisation : oser être opportuniste ! », à destination des chargés de développement territoriaux
- une formation dédiée à l'environnement CPME à l'attention des nouveaux permanents.

POUR FAVORISER LES ÉCHANGES, LA CPME NATIONALE A REPENSÉ SES ÉVÉNEMENTS RÉSEAU

EN SEPTEMBRE

60 secrétaires généraux de CPME territoriales ont participé à la journée annuelle qui leur est destinée. Pour l'occasion, ils ont découvert un nouveau format collaboratif : grâce à une rencontre « Pitch & Match », ils ont échangé au cours de 110 rendez-vous personnalisés et thématiques.

EN DÉCEMBRE

La Convention annuelle des permanents a réuni 140 participants autour d'un « Business Game », simulant la gestion d'entreprise. Des trophées ont été remis aux équipes gagnantes. L'esprit ludique et convivial de cette journée a renforcé les liens au sein du réseau.



FRANÇOIS ASSELIN

a effectué

**94
DÉPLACEMENTS
DANS LES TERRITOIRES**
depuis son élection
en 2015

LES INSTANCES DE LA CPME

Parce qu'elle porte la voix singulière des dirigeants de PME, la Confédération s'est dotée d'une gouvernance collégiale qui place les chefs d'entreprise au cœur de la prise de décision.

François Asselin,
président

Jean-Lou Blachier,
vice-président délégué

Éric Chevée,
vice-président
chargé des Affaires sociales
et de la Formation

Bénédicte Caron,
vice-présidente
chargée des Affaires économiques

François Turcas,
vice-président
chargé de l'International

Geneviève Bel,
vice-présidente
chargée de l'Entrepreneuriat
au féminin

Gérard Bohélay,
vice-président
chargé de la coordination
des Branches professionnelles

Philippe Guillaume,
vice-président
chargé de la coordination
des Unions territoriales

Stéphanie Pauzat,
secrétaire confédérale

François-Xavier Andrault,
trésorier

Afin que chaque adhérent puisse contribuer à la réflexion et aux positions de la CPME, qu'il soit issu d'une fédération professionnelle ou d'une union territoriale, il peut participer aux travaux de la Confédération, soit par domaine d'activité : les sections, soit par thématique ou en application des statuts : les commissions.

➤ SECTIONS

COMMERCE
Xavier Douais, président
Gérard Bohélay, vice-président

INDUSTRIE
Joëlle Prévot-Madère, présidente
Frédéric Grivot, vice-président

SERVICES
Thierry Doll, président
Emmanuel Cohardy, vice-président

ARTISANAT
Henry Brin, président
Didier Latapie, vice-président

➤ COMMISSIONS STATUTAIRES

CONTRÔLE
ET SUIVI DES COMPTES
François-Xavier Andrault, président

MANDATS
Stéphanie Pauzat, présidente

STATUTS ET ARBITRAGE
Philippe Wibaux, président

DISCIPLINE
Philippe Rosay, président

➤ COMMISSIONS THÉMATIQUES

SOCIALE
Éric Chevée, président

FORMATION,
ÉDUCATION, EMPLOI
Marie Dupuis-Courtes, présidente

ÉCONOMIE
Bénédicte Caron, présidente

FINANCEMENT
DES ENTREPRISES
Bernard Cohen-Hadad, président

FISCALE
Gérard Orsini

INNOVATION,
ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
Amir Reza-Tofighi, Marie Prat,
co-présidents

ENVIRONNEMENT
& DÉVELOPPEMENT DURABLE
Guillaume de Bodard, président

INTERNATIONALE
François Turcas, président
Alban Maggiar, vice-président
délégué chargé des Affaires
européennes

LOGEMENT
Bernard Verquerre, président

HANDICAP
Dominique du Paty de Clam,
présidente

La CPME compte
**20 000
MANDATAIRES**
pour
400 MANDATS

La CPME s'est à nouveau mobilisée sur les mandats patronaux.

Via son action relayée par l'ensemble des structures territoriales, 20 000 chefs d'entreprise ont été sensibilisés à cet enjeu majeur.

Au moment où le paritarisme se redéfinit, la Confédération œuvre plus que jamais auprès de son réseau, pour faire bouger les lignes.

COMPTES ET INDICATEURS CLÉS



Excédent net
de l'exercice combiné 2018

1 465 703 €

Excédent d'exploitation
de l'exercice 2018

1 899 482 €

Part des cotisations
dans les ressources 2018

43%

Total des ressources
combinées 2018

29 206 451 €



PERSPECTIVES 2019

“ Peut-on se passer
de 4 millions d'entrepreneurs en France ? ”



Jean-Eudes du Mesnil
du Buisson
Secrétaire général de la CPME

La réponse est non. On l'a vu récemment encore à l'occasion du mouvement des Gilets jaunes. La CPME a donc toute légitimité pour intervenir et faire entendre la voix de ceux qui font la croissance et l'emploi.

2019 sera le théâtre de réformes importantes. Nous nous mobiliserons pour qu'elles influent positivement sur le cadre quotidien de nos entreprises.

Ainsi, dans le domaine social, nous militerons pour que la réforme de l'assurance chômage incite à la reprise plus rapide d'un emploi. De même pour la réforme des retraites, nous agirons pour que l'équité entre le secteur public et le secteur marchand soit enfin rétablie.

Quant aux réformes économiques, nous encouragerons les pouvoirs publics à aller plus loin que la loi PACTE sur la voie de la simplification réglementaire et normative.

Enfin, la loi Mobilités sera pour nous l'occasion d'exprimer la réalité des territoires, pour que notre pays ne raisonne pas qu'en fonction des grandes métropoles.

En 2019, nous serons également au grand rendez-vous de l'Europe. Les PME doivent mieux appréhender les instances européennes qui influent sur leur environnement immédiat. Qu'ils s'agissent des travailleurs détachés, des GAFAs ou du Brexit, il nous faut là aussi être présents à Bruxelles.



ÉLECTIONS EUROPEENNES 2019

5 ANS POUR AGIR
durée du mandat
des députés européens

**11 PROPOSITIONS
FORMULÉES PAR LA CPME**
à l'attention des têtes de listes
aux élections européennes

24 MILLIONS
de PME dans l'Union européenne
dont **4 MILLIONS**
en France

cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE CERTIFIÉE
ENGAGEMENT DE SERVICE QUALI'OP

